



# RAPPORT DE JURY DU CONCOURS INTERNE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2018

Avril 2018



## I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, publié au Journal officiel du 28 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011, publié au Journal officiel le 6 mars 2011, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

### 1.1 Les conditions pour concourir

Le concours interne d'inspecteur des Finances publiques est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent, et qui comptent au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Un arrêté ministériel du 21 août 2017 autorise, au titre du concours 2018, le recrutement de 170 inspecteurs, au titre du concours interne.

### 1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve de langue facultative :

*Épreuve n° 1* : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 heures - coefficient 7 - note éliminatoire <5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que sa capacité à dégager des conclusions et à formuler des propositions.

*Épreuve n° 2* : réponse à des questions et/ou cas pratiques selon l'option choisie par le candidat (durée 3 heures - coefficient 5 - note éliminatoire <5) parmi les choix suivants :

- fiscalité professionnelle ;
- fiscalité personnelle et patrimoniale ;
- gestion publique ;
- gestion comptable et analyse financière ;
- budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFiP.

*Épreuve n° 3 : traduction d'un texte rédigé, au choix des candidats, en allemand, anglais, espagnol ou italien (durée : 1H30 - coefficient 1 - Seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10).*

- Admission: une épreuve orale obligatoire

Durée : 30 minutes – coefficient 9 – Note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, d'une durée d'environ 5 minutes.

Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFiP et sur des mises en situation.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours.

### **1.3 Composition du jury**

Franck LEVEQUE, administrateur général des Finances publiques, est nommé en qualité de président du jury du concours interne pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'année 2018.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 28 juin 2017 nomme 12 membres en leur qualité de concepteurs de sujets.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 8 janvier 2018. Celui-ci nomme 18 membres (9 hommes et 9 femmes) en tant que membres titulaires et prévoit également 4 membres suppléants.

### **1.4 Nombre de postes**

Selon l'arrêté en date du 21 août 2017, publié au Journal officiel le 24 août 2017, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 170.

## **II - Présentation des candidats**

### **2.1 Inscrits / présents**

Le nombre de candidats inscrits est en diminution sensible de 8,45 % par rapport à celui enregistré l'an dernier (4 116 en 2018 contre 4 496 en 2017).

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 2 891 (sur 4 107 candidats convoqués), soit un taux de présence de 70,39 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 341 sur les 348 candidats admissibles soit un taux de présence de 97,48 %.

## **2.2 Les candidats**

L'étude de la répartition géographique des candidats fait apparaître que tous les départements ont enregistré des inscriptions.

5 ressortissants européens, originaires d'Irlande, d'Italie, de Pologne, du Portugal et d'Espagne se sont inscrits à ce concours.

Par ailleurs, 128 candidats handicapés se sont inscrits.

## **2.3 Les lauréats**

La moyenne générale du concours est de 13,20/20 contre 13,57/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 9,60/20 à 17,10/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 51,76 % et 48,24 % des admis soit 88 hommes et 82 femmes.

L'âge moyen des admis est de 38 ans. Le plus jeune lauréat a 25 ans, le plus âgé 53 ans.

# **III – Les épreuves écrites d'admissibilité**

## **3.1 Généralités**

Elles se sont déroulées les 18 et 19 septembre 2017.

Lors de la réunion d'admissibilité du 6 décembre 2017, 348 candidats ont été déclarés admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,04.

## **3.2 Résultats**

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières - coefficient 7 - note éliminatoire <5.

La moyenne générale est en hausse par rapport à l'année précédente (+ 0,87 point).

Toutes les strates des notes supérieures ou égales à 15/20 et supérieures ou égales à 10/20 sont en augmentation. Le pourcentage de notes inférieures à 10/20 et des notes éliminatoires est en très nette diminution, respectivement de - 5,06 points et de - 6 ,38 points.

	2018	2017
Moyenne générale	<b>9,41</b>	8,54
Note la plus élevée	<b>18,50</b>	18,25
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>211</b> 7,31 %	197 6,47 %
12 $\leq$ notes < 15 <sup>(2)</sup>	<b>542</b> 18,78 %	526 17,28 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>753</b>	723
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>26,09 %</b>	23,75 %
10 $\leq$ notes < 12 <sup>(4)</sup>	<b>575</b> 19,92 %	524 17,21 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>1 328</b>	1 247
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>46,02 %</b>	40,96 %
Notes < 10	<b>1 558</b> 53,98 %	1 797 59,04 %
Notes éliminatoires < 5	<b>285</b> 9,88%	495 16,26 %

Épreuve n°2 : réponses à des questions et/ou cas pratiques (plusieurs options) - coefficient 5 - note éliminatoire <5.

La répartition entre les options est plutôt homogène. Les deux options les moins choisies sont : « Gestion Publique » et « Gestion comptable et analyse financière ».

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Fiscalité professionnelle	<b>610</b>	21,40%
Fiscalité personnelle et patrimoniale	<b>626</b>	21,96%
Gestion publique	<b>487</b>	17,08%
Gestion comptable et analyse financière	<b>521</b>	18,27%
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique, organisation de la DGFIP	<b>607</b>	21,29%
<b>Total</b>	<b>2 851</b>	100%

Comme pour l'épreuve n° 1, la moyenne générale est en hausse sensible par rapport à l'année précédente (+ 0,91 point).

Toutes les strates des notes supérieures ou égales à 15/20 et supérieures ou égales à 10/20 sont en augmentation. Le pourcentage de notes inférieures à 10/20 et des notes éliminatoires est en très nette diminution, respectivement de - 4,22 points et de - 8 ,14 points.

	2018	2017
Moyenne générale	<b>9,83</b>	8,92
Note la plus élevée	<b>18,50</b>	18,50
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>181</b> <b>6,35 %</b>	166 5,53 %
$12 \leq$ notes $< 15$ <sup>(2)</sup>	<b>610</b> <b>21,40 %</b>	537 17,90 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>791</b>	703
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>27,75</b>	23,43 %
$10 \leq$ notes $< 12$ <sup>(4)</sup>	<b>613</b> <b>21,50 %</b>	648 21,6 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>1 404</b>	1 351
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>49,25 %</b>	45,03 %
Notes $< 10$	<b>1 447</b> <b>50,75 %</b>	1 649 54,97 %
Notes éliminatoires $< 5$	<b>187</b> <b>6,56 %</b>	441 14,70 %

Épreuve n° 3 : traduction d'un texte rédigé, au choix du candidat, en allemand, anglais, espagnol ou italien - coefficient 1. Seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10.

Le nombre de présents à cette épreuve est de 881.

	2018	2017
Moyenne de l'épreuve	<b>8,99</b>	9,88
Note la plus élevée	<b>19,00</b>	18,50
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>90</b> <b>10,22</b>	101 9,15 %
$12 \leq$ notes $< 15$ <sup>(2)</sup>	<b>158</b> <b>17,93 %</b>	282 25,57 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>248</b>	383
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>28,15 %</b>	34,72 %
$10 \leq$ notes $< 12$ <sup>(4)</sup>	<b>76</b> <b>8,63 %</b>	141 12,78 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>324</b>	524
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>36,78 %</b>	47,51 %
Notes $< 10$	<b>557</b> <b>63,22 %</b>	579 52,49 %

À l'exception des notes inférieures à 10/20 qui enregistrent une hausse de 10,73 points, toutes les strates de notes sont en diminution sur cette épreuve facultative.

### **3.3 Appréciations des travaux des candidats**

#### **- Épreuve n°1**

Sur la forme et s'agissant d'un concours visant à recruter des cadres A, le niveau global est assez faible. Le style est souvent très en dessous de ce qui est attendu en terme d'orthographe et de syntaxe et le niveau de langage peu adapté à l'exercice de la note : le style est souvent journalistique ou familier.

À noter que de très bonnes copies sont bien présentées, synthétiques et sans fautes d'orthographe.

Sur le fond, d'une manière générale, de nombreux candidats ont eu des difficultés à gérer leur temps : si la plupart des candidats ont traité la première partie, peu ont eu le temps de traiter la seconde partie de la note de synthèse.

Sur la partie « synthèse » peu de candidats prennent suffisamment de recul pour présenter la synthèse avec une hauteur de vue, notamment dans l'introduction. L'exercice est mal compris, les candidats se bornant à faire un résumé des documents sans recul, ni mise en perspective.

En revanche, certains candidats ont rédigé une introduction courte comportant une annonce de plan en deux parties. Le sujet est bien traité, et seuls les points essentiels sont mis en avant.

La note de proposition est le plus souvent d'un faible niveau, peu d'idées personnelles et absence de hauteur de vue. Les candidats se contentent de reprendre les éléments présents dans le fonds documentaire.

Il est rappelé aux candidats que le sujet comporte deux exercices distincts. Ainsi, une majorité de candidats n'a pas répondu à la commande de l'exercice n° 2. En effet, ces candidats n'ont pas montré qu'ils pouvaient être force de proposition et mener un vrai travail de réflexion. Seuls quelques candidats qui ont bien traité cet exercice ont été valorisés.

#### **- Épreuve n°2**

##### **Option « Fiscalité professionnelle »**

Sur la forme, le niveau en orthographe est très satisfaisant. Les candidats ont dans l'ensemble répondu à toutes les questions, et sous la forme attendue par les correcteurs (un courriel pour la question n°1.1 et sous forme de note pour la question n°4).

Néanmoins, il est fait le constat pour certaines copies de plans qui manquent d'une véritable structure (des parties bien distinctes et des titres apparents) et de pertinence / cohérence. Enfin, certaines copies présentent des développements disproportionnés voire « sans intérêt », les candidats doivent être plus synthétiques sans négliger pour autant la complétude de leurs réponses.

Sur le fond, il est fait le constat de réponses qui ne sont pas suffisamment étayées au regard des références législatives et/ou réglementaires attendues. Ces réponses sont donc incomplètes. Les candidats doivent davantage démontrer leur raisonnement en s'appuyant de manière exhaustive sur le fond documentaire.

##### **Option « Fiscalité personnelle et patrimoniale »**

Sur la forme, encore trop de copies peu soignées et peu aérées et un manque de respect des consignes de présentation. Beaucoup de lacunes au niveau de l'orthographe, grammaire et syntaxe sont relevées.

Pour un correcteur les présentations ont été jugées dans l'ensemble correctes même si le soin pourrait être amélioré.

Sur le fond, une restitution, par les candidats, aux questions posées qui démontre une impréparation, un manque de connaissances fiscales alors même que le sujet était tout à fait abordable.

S'agissant des exercices n° 1 et 2, des erreurs de calcul ont été relevées : calcul du gain de levée d'option et liquidation des droits de succession. La question n° 3 a posé des difficultés aux candidats. En effet, l'intérêt à appliquer plus largement les sanctions en cas de manquements n'a pas toujours été suffisamment marqué à la lecture de la note à l'attention des responsables des pôles de contrôle revenus patrimoine. La qualité rédactionnelle constitue un point faible récurrent.

#### Option « Gestion Publique »

Sur la forme, le sujet demandait trois types de restitution (note administrative, fiche, communication orale), qui ont très souvent pris la même forme, à quelques exceptions près. Ce premier élément met en évidence le fait que les candidats ne portent qu'une attention superficielle à la commande qui leur est passée. Dans la même logique, le respect de la taille de la note (2 pages au maximum) n'est pas systématiquement appliqué.

Sur le fond de manière assez homogène, les copies ont traité l'ensemble des sujets et les points à valider étaient évoqués même si la qualité d'exploitation des différents fonds documentaire et de structuration de l'argumentation reste très variable d'une copie à l'autre.

S'agissant de l'exercice n° 1, très peu de candidats ont bâti un plan d'action sur les dissolutions des CCAS, ce qui témoigne d'une mauvaise lecture des documents et notamment du document n° 2 qui permettait d'identifier les postes sur lesquels une action prioritaire devait être conduite. L'exercice n° 2 est celui qui a été le moins bien traité par l'ensemble des candidats, vraisemblablement en raison d'une mauvaise lecture du sujet : il ne s'agissait pas de traiter de la mise en place de la Politique immobilière de l'État mais de son organisation. L'exercice n° 3 a plutôt été bien appréhendé, certains candidats ont rédigé un projet de communication mettant en évidence les points de vigilance relatifs au déploiement du volet « créancier » du Portail Surendettement.

#### Option « Gestion comptable et analyse financière »

Sur la forme, la majorité des candidats veille à rendre une copie propre et sans faute et à respecter les règles élémentaires de rédaction. Quelques copies sont particulièrement pauvres et mal présentées (rature, écriture illisible, phrases non construites...).

Sur le fond, très peu de candidats atteignent le niveau d'exigence requis sur la matière comptable et financière. Les schémas comptables, lorsqu'ils sont retrançerts, manquent d'assurance et de maîtrise des principes et écritures comptables.

À ce constat, s'ajoute une gestion du temps perfectible et sans doute un manque de préparation au regard du nombre important de copies inachevées. Enfin les candidats devraient prendre le temps de lire le sujet d'une manière exhaustive afin de définir un ordre de traitement des questions en fonction de leur longueur et de leurs connaissances.

#### Option « Budget, Immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFiP »

Globalement les copies sont, en la forme, tout à fait acceptables en ce qui concerne la présentation (copies aérées, retour à la ligne...), l'écriture (lisible), l'orthographe et le style.

En revanche, certains exercices (principalement l'exercice n° 2 où il est demandé de rédiger une fiche technique, et dans une moindre mesure, l'exercice n° 1), sont rédigés sans effort de phrases, sous forme de plan détaillé avec tirets et intitulés.

De plus, beaucoup de candidats ont repris à l'identique les textes mentionnés dans les documents.

L'ensemble des correcteurs a jugé sur le fond, le niveau moyen, voire insuffisant. Très peu de copies apparaissent excellentes.

Ainsi pour l'exercice n° 1 relatif au recrutement des apprentis, la rémunération par la direction d'accueil n'a été mentionnée par aucun des candidats.

Concernant l'exercice n° 2, outre les « copié/collé » des documents et la rédaction sous forme de plans détaillés, peu de réflexions personnelles ont été recensées et aucune proposition d'accompagnement du réseau n'a été formulée.

Sur l'exercice n°3, les éléments de réponse relatifs aux droits à rémunération d'un congé de longue durée ont été peu abordés, ou abordés de manière très générale.

Le dernier exercice a posé des difficultés, en terme de gestion du temps, d'une part et d'autre part en raison de sa technicité : le calcul des intérêts moratoires, habituellement effectué automatiquement par l'application CHORUS, n'est pas maîtrisé, voir méconnu.

## **IV – L'épreuve orale d'admission**

### **4.1 La formation des membres du jury**

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis d'établir un premier contact avec le binôme, de commenter les techniques d'audition et de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

### **4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale**

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle s'est déroulée du 22 au 26 janvier 2018, à PARIS

Sur 348 candidats admissibles, 341 étaient présents à l'épreuve orale.

Celle-ci a nécessité la constitution de 9 commissions.

### **4.3 Données chiffrées**

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2018	2017
Moyenne de l'épreuve	12,09	12,09
Note la plus élevée	18,00	18,25
Note la plus faible	5,00	6,00
Notes $\geq 15^{(1)}$	59 17,30 %	37 21,14 %
$12 \leq \text{notes} < 15^{(2)}$	140 41,06%	56 32,00 %
Notes $\geq 12^{(3)}$ Total cumul (1) + (2)	199 58,36 %	93 53,14 %
$10 \leq \text{notes} < 12^{(4)}$	72 21,11 %	40 22,86 %
Notes $\geq 10^{(5)}$ Total cumul (3) + (4)	271 79,47 %	133 76,00%
Notes < 10	70 20,53 %	42 24,00 %
dont Notes éliminatoires < 5	0	0

La moyenne générale de l'épreuve est strictement identique à celle de l'an dernier.

Si la strate des notes supérieures ou égales à 15/20 est en baisse de 3,84 points, celle des notes inférieures à 15/20 et supérieures ou égales à 12/20 est en nette progression de 9,06 points.

### **4.4 Appréciation du jury**

Concernant la qualité de la présentation, les candidats connaissent les exigences de l'exercice et s'y sont bien préparés, de manière générale. Ainsi, les exposés sont structurés autour d'un plan et la motivation, pour les meilleurs, est clairement annoncée. Le délai de présentation de 5 minutes est respecté par la plupart des candidats. L'expression orale est, globalement, jugée correcte même si certains candidats font usage d'expressions familières.

S'agissant de l'environnement professionnel de la DGFIP, les examinateurs ont souligné que les questions relatives à leur sphère professionnelle étaient bien traitées. En revanche, de nombreux candidats étaient mis en difficulté dès lors que l'interrogation portait sur l'autre filière. Les meilleurs candidats, qui se sont démarqués, sont ceux qui ont effectué un travail de recherches en amont et fait preuve de curiosité professionnelle, visites dans différents services, par exemple.

Sur les mises en situation, si les candidats parviennent généralement à les analyser, les solutions proposées sont encore trop souvent incomplètes soit par manque de conviction pour certains ou par manque d'assurance pour d'autres qui ne souhaitent pas adopter une position franche. Les bons candidats sont réactifs, font preuve de bon sens, formulent des propositions et connaissent les règles déontologiques.

Enfin, l'expression de la motivation, exposée dans la plupart des cas en fin de parcours, s'avère trop restrictive et ne s'exprime que sous la forme d'une préférence vers un domaine d'activité ou un métier. La motivation ne doit pas se limiter à la projection du candidat sur un poste/métier mais doit davantage être développée et surtout personnalisée.

\*\*\*\*\*

En conclusion, les candidats ont démontré une grande attention et une forte volonté pour répondre le plus efficacement possible aux différents sujets du concours interne d'inspecteur des finances publiques. En cela, les différentes composantes du concours sont bien appréhendées.

Les candidats admis ont pu démontrer, tant à l'écrit qu'à l'oral, les qualités qui leurs seront utiles demain pour assumer des responsabilités élargies.

Les principaux constats à adresser aux candidats non retenus portent, pour les épreuves écrites, sur une gestion mal maîtrisée du temps et sur une absence d'enchaînement clair du raisonnement ; pour l'épreuve orale, sur un contrôle insuffisant du stress.

Aussi, la principale et dernière recommandation à formuler aux candidats n'ayant pas rencontré le succès, est-elle de persévérer dans leurs efforts. Cette persévérence passe par une préparation plus poussée pour asseoir leur connaissance de l'environnement professionnel de la DGFiP et donc enrichir leur propre réflexion personnelle, mais aussi par un travail continu tout le temps de la préparation.

Le Président du jury

Signé

Franck LEVEQUE

Administrateur général des Finances publiques